

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf mars à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de Chamboulive, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Noël MARTINIE, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2014

Secrétaire de séance : Marion NEYRAT-DUSSON

Etaient présents : M. Noël MARTINIE, Mme Isabelle DOULCET, M. Bernard GOURINEL, Mme Marion NEYRAT-DUSSON, M. Olivier MARTINIE, Mme Elina MALATERRE, M. Thierry MARANDE, Mme Betty DESSINE, M. Jean-Luc RONDEAU, Mme Julie LUC, M. Philippe MADRANGES, Mme Annie GAUVREAU, M. Pierre COULOUMY, Mme Marie-Josée LEYRAT, M. Marc DANDALEIX.

Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MARTINIE Noël, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Madame Marion NEYRAT-DUSSON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Election du maire

Présidence de l'assemblée :

Monsieur Jean-Luc RONDEAU, doyen de l'assemblée a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Betty DESSINE et Monsieur Marc DANDALEIX.

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe au modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	00
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	08

Nombre de suffrages obtenus :

MARTINIE Noël : 12 voix

COULOUMY Pierre : 3 voix

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur MARTINIE Noël a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur MARTINIE Noël, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	03
Nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	07

Nombre de suffrages obtenus :

Liste DOULCET Isabelle : 12 voix

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1^{er} adjoint : DOULCET Isabelle

2^{ème} adjoint : GOURINEL Bernard

3^{ème} adjoint : RONDEAU Jean-Luc

4^{ème} adjoint : NEYRAT-DUSSON Marion

Indemnités de fonction

Le maire a rappelé que conformément au code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants, il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les

indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints. Il précise qu'il souhaite maintenir les taux appliqués jusqu'à présent, à savoir 32% de l'indice 1015 (soit 1216.47 € brut mensuel) pour le maire et 9.5% (soit 361.14 € brut mensuel) pour les adjoints au lieu des taux prévus par la loi pour la strate démographique de Chamboulive, à savoir 43% (soit 1634.63 €) pour le maire et 16.5% (soit 627.24 €) pour les adjoints.

Il ajoute qu'il souhaite donner délégation à Elina MALATERRE, conseillère municipale, qui sera chargée de tout le suivi des affaires sociales et plus particulièrement le dossier de l'EHPAD. Il propose une indemnité d'un montant de 7.5% (soit 285.11 €) pour cette délégation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessus décrites.

Remboursement des frais de déplacement aux conseillers municipaux

Le maire propose aux membres de l'assemblée de poursuivre ce qui avait été mis en place concernant le remboursement des frais de déplacement aux conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités et représentant la commune aux diverses instances dans lesquelles elle est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Elections des délégués aux divers organismes ou collectivités

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne par le vote les délégués comme suit :

Commission d'appels d'offres :

- MARTINIE Noël, Maire, Président
- DESSINE Betty, RONDEAU Jean-Luc et COULOUMY Pierre, titulaires
- DOULCET Isabelle, LEYRAT Marie-Josée et GOURINEL Bernard, suppléants

Office départemental de l'habitat :

- RONDEAU Jean-Luc, titulaire
- GAUVREAU Annie, suppléante

CCAS :

- MALATERRE Elina
- RONDEAU Jean-luc
- LUC Julie
- DOULCET Isabelle
- DESSINE Betty
- NEYRAT-DUSSON Marion
- COUOUMY Pierre

SIVOM du Rujoux :

- MARTINIE Olivier et MARANDE Thierry, titulaires
- MADRANGES Philippe et DANDALEIX Marc, suppléants

Secteur Intercommunal d'Electrification du canton de Seilhac :

- MALATERRE Elina et MARTINIE olivier, titulaires
- GAUVREAU Annie et DANDALEIX Marc, suppléants

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère :

- GOURINEL Bernard et RONDEAU Jean-Luc, titulaires
- LUC Julie et LEYRAT Marie-Josée, suppléantes

Instance de Coordination pour l'Autonomie :

- GOURINEL Bernard, titulaire
- DANDALEIX Marc, suppléant

Association Intercommunale Loisirs des Basses Monédières (Centre de loisirs) :

- DESSINE Betty et NEYRAT-DUSSON Marion, titulaires
- LUC Julie et LEYRAT Marie-Josée, suppléantes

Comité de Jumelage :

- DOULCET Isabelle et DANDALEIX Marc, titulaires
- MALATERRE Elina, suppléante

Transcorrézien

- RONDEAU Jean-Luc, titulaire
- DANDALEIX Marc, suppléant

Correspondant Défense :

- MARANDE Thierry

ESAT de Chamboulive

- GAUVREAU Annie

Commissions communales

Commissions	Membres
Voirie-Bâtiments	RONDEAU Jean-Luc, DOULCET Isabelle, MARANDE Thierry, MARTINIE Olivier, MALATERRE Elina, DANDALEIX Marc
Affaires scolaires, jeunesse, sports	NEYRAT-DUSSON Marion, MADRANGES Philippe, LUC Julie, GAUVREAU Annie, DESSINE Betty, LEYRAT Marie-Josée
Aménagement du territoire, environnement, développement économique	DOULCET Isabelle, LUC Julie, GAUVREAU Annie, NEYRAT-DUSSON Marion, MARTINIE Olivier, COULOUMY Pierre
Finances	DOULCET Isabelle, GAUVREAU Annie, GOURINEL Bernard, RONDEAU Jean-Luc, DESSINE Betty, LEYRAT Marie-Josée
Développement touristique et culturel	GOURINEL Bernard, MARANDE Thierry, NEYRAT-DUSSON Marion, MADRANGES Philippe, MALATERRE Elina, LEYRAT Marie-Josée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

La secrétaire,
Marion NEYRAT-DUSSON

Le Maire,
Noël MARTINIE